

LE CRÉDIT MUTUEL,  
PARTENAIRE  
**DE L'INSTALLATION  
DES AGRICULTEURS.**

Crédit  Mutuel

# LE CRÉDIT MUTUEL ET L'AGRICULTURE

Porté par un important réseau de Caisses en milieu rural, le Crédit Mutuel est un partenaire historique de l'agriculture. Fidèle à ses valeurs mutualistes, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions. C'est aujourd'hui l'une des banques les plus solides en France.



# LES 10 ENGAGEMENTS DU CRÉDIT MUTUEL À L'INSTALLATION

## 01 Un accompagnement personnalisé

Avec l'un de nos conseillers spécialisés en agriculture, grâce à l'appui de nos Caisses locales implantées sur toute la France.

## 02 Le financement de votre projet

Avec nos crédits<sup>[1]</sup> "moyen terme" et "court terme" adaptés à votre situation, à conditions préférentielles.

## 03 La souplesse du projet

Avec nos prêts modulables<sup>[1]</sup> en cas de besoin.

## 04 La valorisation de vos avoirs

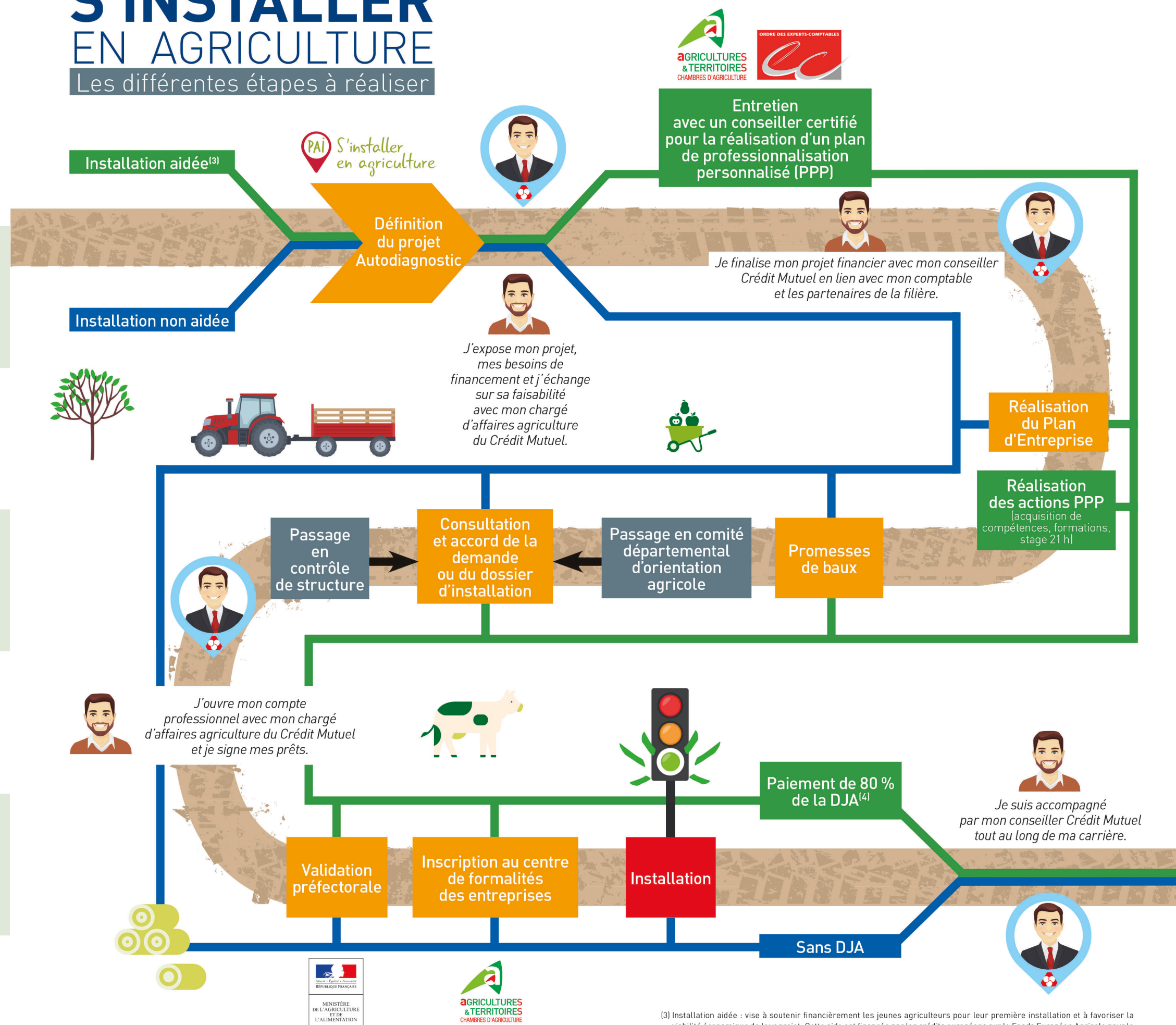
Avec notre gamme complète d'épargne<sup>[2]</sup>, permettant de rémunérer la trésorerie ou de préparer sereinement votre avenir personnel et celui de votre famille.

## 05 La protection de votre famille

Avec des indemnités journalières et des capitaux versés en cas d'accident de travail ou de la vie privée<sup>[2]</sup>.

# S'INSTALLER EN AGRICULTURE

Les différentes étapes à réaliser



# LES 10 ENGAGEMENTS DU CRÉDIT MUTUEL À L'INSTALLATION

## 06 La protection de vos revenus et de vos récoltes

Avec une couverture assurantielle<sup>[2]</sup> en cas d'aléas climatiques et un accès au dispositif fiscal Déduction pour Épargne de Précaution (DEP), permettant de lisser vos revenus<sup>[5]</sup>.

## 07 Des services digitaux et monétique performants

Avec notre service de banque en ligne et nos terminaux de paiements physiques ou digitaux, facilitant vos ventes en circuits courts ou sur le web.

## 08 L'accès aux informations et aux cotations — Agri Mutuel —

Avec notre site [www.agri-mutuel.com](http://www.agri-mutuel.com), l'information agricole au quotidien. Inscrivez-vous gratuitement à nos newsletters quotidiennes et hebdomadaires.

## 09 Un accompagnement du cédant

Avec nos experts en gestion de patrimoine, facilitant le lien cédant-nouvel installé.

## 10 Et des coups de pouce tarifaires sur nos produits et services

Avec l'appui de votre conseiller.

[1] Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse.

[2] L'ensemble des offres et services proposés est soumis à conditions, dont le détail pourra vous être précisé en Caisse.

[3] Installation aidée : vise à soutenir financièrement les jeunes agriculteurs pour leur première installation et à favoriser la viabilité économique de leur projet. Cette aide est financée par les crédits européens sur le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et des crédits nationaux. [4] DJA : dotation jeune agriculteur.

[5] Sous réserve d'éligibilité au dispositif fiscal. Renseignez-vous auprès de votre comptable ou conseil habituel.

# UN PROJET DE VIE

Devenir agriculteur, c'est un projet de vie. Il s'agit de mettre toutes les chances de son côté pour réussir. Le Crédit Mutuel vous accompagne lors de votre parcours à l'installation puis tout au long de votre activité professionnelle.

Des spécialistes de l'agriculture sont disponibles pour vous écouter et vous conseiller, quels que soient votre projet d'installation et son avancement.



## Votre contact Crédit Mutuel

### POUR EN SAVOIR PLUS, RENSEIGNEZ-VOUS

- Après d'un conseiller Crédit Mutuel
- <https://www.creditmutuel.fr/agriculteurs/index.html>

**Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées**, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)), contrats d'assurance de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM Vie SAM, entreprises régies par le code des assurances.

**Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan**, société anonyme coopérative de crédit à capital variable, RCS La Roche-sur-Yon B 307 049 015 – Intermédiaire en opérations d'assurance n° Orias 07 027 974, consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr) proposant des contrats d'assurance de ACM VIE S.A. entreprise régie par le Code des Assurances 34 rue Léandre Merlet – BP 17 – 85001 La Roche-sur-Yon Cedex – Tél. : 02 51 47 53 00 – Télécopie : 02 51 47 53 01.

**Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie** – 43 bd Volney 53083 Laval Cedex 09 – société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 euros – RCS Laval B 556 650 208 – n° Orias 07 024 314, consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr), proposant des contrats d'assurance de ACM VIE S.A. entreprise régie par le Code des Assurances.

**Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe**, société anonyme coopérative de crédit à capital variable (RCS Lille Métropole 320 342 264), 4 place Richebè – 59000 Lille, banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier, et les Caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrites au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 024 084 (consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr) ou au 01 53 21 51 70). Contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des assurances.

**Euro-Information** est fournisseur des TPE et des différents logiciels monétiques. Société par actions simplifiée au capital de 53 212 140 euros, RCS Strasbourg B 312 730 674, N° TVA intracommunautaire FR 80 312 730 674. Siège social : 4 rue Raiffeisen – 67905 Strasbourg Cedex 9.

